

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LES ANNEXES PEUVENT ETRE
CONSULTEES AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

**COMPTE-RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE AGISSANT EN
DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2012**

ECONOMIE

DBC 12-001

**PARC D'ACTIVITES FROMY (RETIERS) : CESSION D'UN TERRAIN A M. BOTTIER
SERGE**

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *De céder à M. BOTTIER Serge, ou tout organisme relais qui lui serait substitué, la parcelle ZR 405p d'une superficie de 4 439 m² située sur le Parc d'activités de Fromy à Retiers ;*
- ♦ *De fixer le prix de vente à 10,23 € TTC, marge TVA incluse, soit un prix global pour 4 439 m² de 45 410,97 TTC dont prix de vente HT : 39 951 € HT, auquel viendra s'ajouter la TVA sur marge de 5 459,97 € qui sera reversée aux services fiscaux par la Communauté de communes ;*
- ♦ *De confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial de Retiers ;*
- ♦ *De décider que l'ensemble des frais de notaire relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur ;*
- ♦ *D'autoriser la Présidente à signer l'acte correspondant à cette cession de terrain ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.*

DBC 12-002

**PARC D'ACTIVITES LE BOIS DE TEILLAY (SECTEUR L'AUMELLE A BRIE) :
CESSION D'UN TERRAIN A SOREAL ILOU**

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *De céder à M. Gilles BOCABEILLE, représentant de la société SOREAL ILOU, ou tout organisme relais qui lui serait substitué, une partie de la parcelle ZE 26, pour une superficie d'environ 2 500 m², située sur le Parc d'activités Le Bois de Teillay à Brie ;*
- ♦ *De fixer le prix de vente à 4,50 € HT/m², auquel il convient d'ajouter le montant de la TVA qui sera reversé aux services fiscaux par la Communauté de communes ;*
- ♦ *De confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial de Janzé ;*
- ♦ *De décider que l'ensemble des frais relatifs à cette vente (frais de géomètre et de notaire) sera à la charge de l'acquéreur ;*
- ♦ *D'autoriser la Présidente à signer l'acte correspondant à cette transaction ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.*

TRAVAUX

DBC 12-003

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE RETIERS POUR L'ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES SITUEES A RETIERS SUITE AU DECRET N°2011-515 DU 10 MAI 2011

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *D'approuver le projet de convention de mise à disposition de services avec la commune de Retiers, pour une durée de un an à compter du 1er mars 2012, reconductible tacitement pour la même durée dans la limite totale de quatre ans ;*
- ♦ *De prévoir le remboursement des dépenses relatives aux salaires, charges patronales, petit matériel et fournitures engagées dans le cadre de cette convention conformément au décret du 10 mai 2011 ;*
- ♦ *D'autoriser la Présidente à signer la présente convention et tous documents se rapportant à cette mise à disposition.*

RESSOURCES HUMAINES

DBC 12-004

FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *De fixer le taux de promotion pour l'avancement au grade de rédacteur principal à 100 % ;*
- ♦ *De fixer le taux de promotion pour l'avancement au grade d'animateur principal 2^{ème} classe à 100% ;*
- ♦ *De fixer le taux de promotion pour l'avancement au grade d'animateur principal 1^{ère} classe à 100%.*

LECTURE PUBLIQUE

DBC 12-005

OCTROI ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MARTIGNE FERCHAUD POUR LE RENOUELEMENT D'UN POSTE INFORMATIQUE ET L'ACQUISITION D'UNE TABLETTE NUMERIQUE A LA BIBLIOTHEQUE

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *D'octroyer et de verser un **fonds de concours** à la commune de Martigné-Ferchaud d'un montant de **324,90 €**, pour le projet de renouvellement d'un poste informatique et l'acquisition d'une tablette numérique à la bibliothèque.*